



HAL
open science

Pleurer les morts et transmettre aux vivants : les femmes et la mort dans le groupe familial (l'exemple de la Province de Reims au Xe siècle)

Emmanuelle Santinelli-Foltz

► To cite this version:

Emmanuelle Santinelli-Foltz. Pleurer les morts et transmettre aux vivants : les femmes et la mort dans le groupe familial (l'exemple de la Province de Reims au Xe siècle). *Archeologia medievale : cultura materiale, insediamenti, territorio*, 2011, Donne e uomini, parentela e memoria tra storia e archeologia, 38, pp.33-44. hal-03627275

HAL Id: hal-03627275

<https://uphf.hal.science/hal-03627275>

Submitted on 7 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Pleurer les morts et transmettre aux vivants :
les femmes et la mort dans le groupe familial
(l'exemple de la province de Reims au X^e siècle)**

Emmanuelle Santinelli-Foltz
Université de Valenciennes
CALHISTE – EA 4343

En 986, la reine Emma qui vient de perdre son mari - le roi de Francie occidentale Lothaire - écrit une lettre à sa mère, l'impératrice Adélaïde, par l'intermédiaire de la plume de Gerbert (alors conseiller de l'archevêque de Reims Adalbéron)¹. Il ne s'agit pas d'une lettre dans laquelle Emma livre ses sentiments profonds sur la situation qu'elle vit, mais d'une lettre construite, avec un objectif d'abord politique : elle vise pour la reine à obtenir le soutien de sa mère et, par son intermédiaire, celui des Ottoniens et du roi de Bourgogne. Mais elle témoigne aussi des conséquences de la mort d'un mort d'un homme pour ceux qu'il laisse, à commencer par sa femme qui s'illustre par son comportement et certains gestes. La lettre s'organise en trois parties :

- 1) Emma évoque tout d'abord le malheur (*miseria*) que représente pour elle la mort de son mari, les gémissements (*gemitus*) et la douleur (*dolor*) qui en découlent. Elle témoigne ainsi qu'elle regrette le mort : « Je préférerais ne plus du tout exister, si la divinité ne m'avait laissé la consolation (*solatium*) d'une mère », conclut-elle, ce qui lui permet (ou à Gerbert) de glisser vers la seconde idée.
- 2) Emma entend venir se présenter, avec son fils Louis V, à sa mère Adélaïde, qui participe alors à l'exercice du pouvoir dans l'empire², et à son frère, le roi de Bourgogne, Conrad III. La mort de Lothaire a posé la question de la succession. Emma a déjà reçu avec son fils [Louis], dit-elle, les serments de fidélité des Grands de Francie occidentale, ce qui fait de celui-ci le roi légitime. Elle apparaît donc associée au pouvoir de Louis, après l'avoir été à celui de Lothaire³, et semble même prendre les choses en main dans l'organisation de la succession.
- 3) Enfin, Emma recommande à sa mère l'âme de son époux : « Qu'à son âme soit utile cette douce affection [l'affection réciproque qui existait du vivant de Lothaire], et ce que vous ne pouvez plus manifester de manière temporelle, transférez-le sur le plan spirituel grâce aux saints pères, c'est-à-dire les évêques, les abbés, les moines, grâce aussi à tous les serviteurs de Dieu vraiment religieux ». Emma se soucie donc de l'âme du défunt et invite sa mère à faire prier pour l'âme de son gendre, à organiser sa *memoria* (mémoire liturgique).

La lettre met par conséquent en lumière le rôle de deux femmes : l'épouse du défunt, mais aussi la mère de celle-ci, donc une parente proche et une plus éloignée. Elle évoque leur attitude à l'égard du mort : les gémissements et la douleur d'Emma ; le souci de l'âme du défunt à partager par les deux femmes. Elle témoigne, en outre, de la consolation et du soutien recherchés par Emma auprès de sa mère dans ce moment d'épreuve, sur le plan

¹ Gerbert, n° 74, p. 180-183. Sur ce prélat, RICHE 1987 ; DEMOUY 2005.

² À la mort de son fils Otton II (983), Adélaïde a contribué avec sa belle-fille Théophano à assurer la transition du pouvoir entre celui-ci et son petit-fils de 3 ans. Elle reste néanmoins en retrait par rapport à Théophano et quitte la cour pour l'Italie qu'elle gouverne. Voir PARISSÉ 2002, p. 21-22.

³ LE JAN 1995, p. 363 et 375 ; LE JAN 2001 b.

psychologique, mais aussi « pratique », Adélaïde ayant connu deux veuvages royaux⁴. Enfin, elle souligne son rôle pour assurer la continuité du pouvoir entre son époux et son fils, comme sa mère y a aussi contribué, dans un contexte différent, au sein de l'Empire⁵, ce qui amène Emma à se rapprocher de sa propre famille.

La mort d'un membre de la parenté, au moment où elle survient et qu'il faut ensuite assumer, apparaît comme un contexte particulièrement propice à l'étude des structures familiales, puisque autour du mort se révèlent les liens familiaux et les enjeux liés au bouleversement provoqué par le décès de tout individu au sein du groupe familial. Pourtant, la mort vécue au quotidien est mal éclairée par les sources. Non que celles-ci n'évoquent pas la mort : elles le font fréquemment. Mais elles l'envisagent essentiellement selon deux axes : d'une part, sur le plan temporel, en terme de succession ; d'autre part, sur le plan spirituel, en insistant sur la question du salut. À un moment où les informations sont essentiellement fournies par des religieux et où l'Église cherche à encadrer les rites, notamment funéraires, force est de constater que l'objectif n'est pas particulièrement pointé sur l'entourage familial ni sur le rôle qu'y jouent les femmes. Quelques données éparses invitent cependant à essayer de percevoir quelque peu les choses et d'avancer des hypothèses, à défaut d'affirmer des certitudes. Si l'on en croit la lettre d'Emma, l'un des rôles des femmes au sein de la famille ne serait-il pas de pleurer les morts et de favoriser les liens entre les générations ? Cette hypothèse de travail invite à s'intéresser à l'attitude des femmes à l'égard des mourants et des défunts du groupe familial, à la spécificité de la place qu'elles occupent au moment de la mort, mais aussi au rôle qu'elles jouent, après, dans l'entretien de la mémoire des morts, et plus généralement aux liens qu'elles assurent entre les défunts et les vivants du groupe familial. À partir du cas de la province de Reims⁶ éclairée pour le X^e siècle par un corpus de sources assez diversifié, dont la lettre d'Emma n'est qu'un échantillon⁷, j'envisagerai d'abord l'attitude des femmes à l'égard des défunts, ce qui n'exclut pas que les gestes qu'elles réalisent à cette occasion servent aussi les vivants du groupe familial, avant d'examiner comment elles favorisent les liens entre les générations et donc entre les morts et les vivants.

I. Regretter le défunt et se soucier de son salut

La lettre d'Emma n'est pas la seule source à montrer une femme manifester de la douleur au décès d'un membre de la famille et se soucier du salut des proches défunts. Il s'agit de le

⁴ Adélaïde († 999) est d'abord épouse du roi Lothaire d'Italie († 950), puis du roi Otton I^{er} de Germanie († 973) : PARISSE 2002, p. 14-19.

⁵ À la mort d'Otton I^{er} (973), son fils Otton II était un plus âgé que Lothaire et déjà marié. Les tensions entre le couple impérial et l'impératrice mère ont conduit Adélaïde à s'éloigner de la cour vers 977, avant que mère et fils se réconcilient en 980, le soutien d'Adélaïde étant essentiel en Italie. À la mort d'Otton II (983), Adélaïde a joué à nouveau un rôle essentiel dans la transition du pouvoir, mais elle a rapidement été reléguée au second plan (voir n. 2). C'est surtout quelques années après l'envoi de la lettre d'Emma, entre 991 et 994, qu'à la suite de la mort de Théophano, elle a gouverné l'empire au nom du jeune Otton III, encore mineur. Voir PARISSE 2002, p. 19-23.

⁶ La province ecclésiastique de Reims, incluse pour une partie en Francie occidentale et pour une autre en Francie orientale, s'étend de Gand à Chalons et intègre notamment Cambrai, Amiens, Soissons et Laon. Sur Reims, sa province et sa place dans le royaume, voir MERIAUX à paraître. Je remercie chaleureusement l'auteur de m'avoir transmis son texte avant la publication.

⁷ Outre les lettres de Gerbert (983-997), l'historien peut compter sur l'œuvre de Flodoard, chanoine de l'église de Reims, à commencer par son *Histoire de l'Église de Reims* (des origines à 948) et ses *Annales* (qui couvrent la période 919-966), reprises et poursuivies par Richer, moine de Saint-Remi de Reims, dans ses *Histoires* (888-995), ainsi que les sources hagiographiques élaborées dans le milieu rémois ou en lien avec lui, notamment la Vie de sainte Rictrude par Hucbald de Saint-Amand et la *Vita Chrotildis*. Ces sources narratives sont complétées par les diplômes des rois du X^e siècle, étroitement liés à Reims, et les documents diplomatiques issus de plusieurs communautés religieuses de la province. Les références sont données plus loin.

montrer en précisant le cercle familial concerné, ainsi que la spécificité des femmes sur ce plan par rapport aux hommes.

1) *Pleurer*

Les sources narratives rémoises du X^e siècle associent généralement, comme d'autres, à la mort les larmes et les gémissements des deuilés, voire leurs cris et d'autres gestes exacerbés. Elles n'insistent pas forcément sur l'attitude spécifique des femmes, ce qui est le cas, par exemple, lorsque Richer - moine de Saint-Remi, après avoir été vraisemblablement chanoine à la cathédrale de Reims, qui écrit à la fin du siècle⁸ - évoque l'inhumation de Louis IV « au milieu des lamentations profondes de tous » ou l'agonie du roi Lothaire qui suscite dans tout le palais profonds gémissements, cris et larmes⁹. Flodoard, chanoine de la cathédrale de Reims, lorsqu'il rapporte quelques décennies auparavant¹⁰, le meurtre de l'archevêque Foulques, dans son *Histoire de l'Église de Reims*, précise que ceux de sa suite se mettent, lorsqu'ils le découvrent, à « pousser de bruyantes lamentations » et rapportent son corps à Reims « au milieu de l'immense douleur de tous les siens »¹¹. De même, pour les funérailles de l'archevêque Hérivée, elles sont célébrées par plusieurs évêques, « au milieu de la très grande douleur de ses proches et d'autres »¹². Néanmoins, lorsque les sources font des distinctions, dans l'assistance, entre l'attitude des femmes et des hommes, elles révèlent une différence d'intensité, celle des femmes étant plus démonstrative. Richer, lorsqu'il décrit l'agonie du comte Eudes de Blois en 996, évoque l'affliction (*luctus*) de ses chevaliers, la plainte (*clamor*) de ses domestiques et les cris continus (*frequens exclamatio*) des femmes¹³. L'auteur décrit cependant l'atmosphère générale du palais blésois sans distinguer l'attitude de la parenté de celle de la *familia*.

D'autres sources mettent davantage en avant le rôle particulier des femmes de la parenté, ce qui est notamment le cas de deux sources hagiographiques rédigées dans la province ecclésiastique de Reims : les Vies de sainte Rictrude et de Clotilde, qui évoquent en outre le décès non seulement d'individus de sexe masculin, mais aussi féminin. La première, écrite en 907, par Hucbald moine de Saint-Amand (au nord de la Province)¹⁴, décrit la réaction de la sainte à l'occasion de la mort de deux proches : d'abord son mari, ensuite une de ses filles. Lorsque Rictrude apprend la mort de son mari – Adalbald - assassiné, l'auteur précise que

« [Rictrude] frappée par cette si triste nouvelle, est affectée d'une profonde affliction de l'âme. La douleur qu'elle ressentait augmentait

⁸ GLEEN 2004.

⁹ Richer, II, 103, t. I, p. 295 (mort de Louis IV qui est « enseveli dans le couvent des moines de Saint-Remi (...) *cum multis omnium lamentis* »), et III, 109, t. II, p. 141 (alors que, Lothaire malade, est à l'agonie, « tout le palais retentissait de profonds gémissements (*ingenti luctu*). On entendait les éclats de voix les plus divers, les cris les plus variés. Pas un de ceux qui étaient là ne pouvait s'empêcher de pleurer sur ce malheur (*nenimi ... inlacrimabilis erat ea calamitas*) »).

¹⁰ Entre 948 et 952, selon SOT 1993, p. 101-102.

¹¹ HER, IV, 10, p. 402-403 : (...) *Quibus minime repertis exanine immensis heulantes plangoribus corpus levant et cum ingenti suorum omnium luctu Remensem ad urbem deferunt.*

¹² *Ibid.*, IV, 17, p. 409 : (...) *Contigit autem, ut ipsa die sui decessus plures, qui advenerant episcopi, Remensem ingrederentur urbem, quique funus ipsius dignis exequiis celebrantes cum maximo suorum et exterorum luctu decenti tradidere sepulture.*

¹³ Richer, IV, 94, t. II, p. 300-301.

¹⁴ Sur Hucbald de Saint-Amand (v. 840-930) - appelé à Reims à l'extrême fin du IX^e siècle par l'archevêque Foulque pour y réorganiser les écoles, ce qui le lie étroitement au milieu rémois -, ses méthodes et la *Vita Rictrudis*, voir VAN DER ESSEN 1923, p. 522-526 (sur Hucbald) et p. 543-550 (sur la *Vita Rictrudis*) ; Plus récemment, DOLBEAU 1979 ; SMITH 1994 ; SMITH 1996 ; CHARTIER 1995, plus particulièrement p. 203-205 (sur Hucbald) et p. 211 (sur la *vita Rictrudis*) ; UGE 2001. Synthèse du dossier hagiographique dans MERIAUX 2006, p. 365.

avec celle de ses enfants qui souffraient et son chagrin croissait avec celui des familiers qui se lamentaient »¹⁵.

Il évoque ensuite, en parlant de Rictrude, le « temps des pleurs » (*fletus tempore*) : le deuil est associé aux larmes¹⁶, et d'abord à celles de la veuve lorsque le défunt est un homme. Si la *vita* témoigne de la *dolor* et du *luctus* qui affecte l'ensemble des proches du défunt, elle enregistre une hiérarchie d'intensité : Rictrude, épouse du défunt, est montrée plus affectée que ses enfants, et eux-mêmes davantage que les familiers. Plus tard, alors que Rictrude a pris le voile, et qu'elle est confrontée à la mort de sa fille Adalsende, l'auteur évoque l'ambivalence devant laquelle elle se trouve, partagée entre la joie de voir sa fille gagner la vie éternelle et « la douleur naturelle de toute mère » : après avoir accompli pendant trois jours les solennités requises par l'événement, sans pleurs, conformément aux exigences que l'Église cherchait à imposer¹⁷, parce que « la vigueur virile de son âme dépassait ses sentiments de femme » et que « ni le chagrin du décès de sa fille, ni la tristesse ne devait être présents lorsque l'on célébrait la naissance de la vie », elle réclama, le quatrième jour, qu'il lui soit permis de pleurer (*lugere*) son enfant enlevé par une mort prématurée et

« elle demanda à un ami un lieu propre au chagrin secret afin de s'accorder avec la nature et d'épancher sa douleur »¹⁸.

Quant à la vie de Clotilde, rédigée, vers 960, par un auteur, à l'identité incertaine mais lié au milieu rémois¹⁹, elle explique que la sainte, élevée au faîte du pouvoir, eut néanmoins à endurer nombre de douleurs et de tourments (*dolores et tormenta*), parmi lesquels la mort de plusieurs proches : une épée lui transperça l'âme lors de l'assassinat de son père et le meurtre par noyade de sa mère ; elle fut ensuite accablée de douleur par la mort du roi, de sa fille Clotilde et des fils de son fils Clodomir²⁰. En ce qui concerne ses deux petits-fils, Clotilde fit transférer à Paris les corps des deux enfants qui avaient été tués, avec de nombreux chants et une immense souffrance (*cum magno psallentio et immenso luctu*) et, accablée d'une très profonde affliction (*nimio merore attrita*), elle les fit ensevelir dans la basilique des saints Apôtres qu'elle avait elle-même fait édifier²¹. Peu importe ici que l'auteur reprenne le récit inventé par Grégoire de Tours du meurtre des parents de Clotilde²² : ce qu'il cherche à

¹⁵ *Vita Rictrudis*, c. 1, § 11, p. 84 : *quae tam tristi percussa relatione, non modico afficitur animi moerore ; augescitque sensim dolor, dolore dolentium sobolum, crescit luctus, luctu lugentium familiarium.*

¹⁶ *Ibid.*, c. 1, § 12, p. 84. Sur le rôle et la signification des larmes, voir NAGY 2000.

¹⁷ TREFFORT 1996, p. 83 ; PAXTON 1990, notamment p. 24-25 et p. 43-46.

¹⁸ *Vita Rictrudis*, c. 2, § 20-21, p. 85-86, dernière citation § 21, p. 86 : *amicum moerori locum secretum petiit, atque ut naturae competeat dolori satisfacit.*

¹⁹ L'auteur serait Adson qui écrirait entre 956 et 960, alors qu'il est moine de Montier-en-Der, dans le diocèse de Chalons, à l'intention de la reine Gerberge, pour lui offrir le modèle d'un saint veuvage, si l'on suit l'hypothèse de WERNER 1989-1990, notamment p. 527-530. Cette proposition a néanmoins été remise en cause par Monique Goulet, qui n'y retrouve ni le style ni les habitudes d'Adson et n'exclut pas d'y voir peut-être l'œuvre de Roricon, évêque de Laon : GOULET, 2000, p. 110-113 ; GOULET, 2003, p. XLIX-L. Une troisième tendance propose de voir dans l'auteur un Soissonnais, travaillant à la demande de l'archevêque de Rouen Hugues II (942-989), peut-être Gérard, moine de Saint-Remi de Reims devenu abbé de Saint-Crépin de Soissons, qui écrirait autour des années 950-960, pour « répondre aux besoins liturgiques » des églises de Rouen et du domaine archiépiscopal d'Andely, dans un contexte de « sous-équipement culturel » dans une Normandie qui a souffert des raids vikings : LE MAHO 2006, p. 31-35. Dans toutes les hypothèses avancées, l'auteur se trouve lié au milieu rémois et la rédaction se fait dans la partie méridionale de la Province.

²⁰ *Vita Chrothildis*, c. 11, p. 346 : (...) *pertransivit gladius animam ipsius in interfectione patris, in necatione matris (...) dolore atrita est pro morte regis et filie sue Chrothildis et filiorum filii sui Chlodomiri.*

²¹ *Ibid.*, c. 10, p. 346

²² Sur cet épisode, influencé par le récit de Grégoire de Tours, dont la véracité a été remise en cause, voir la mise au point de FAVROD 1997, p. 325-326 et p. 431-433.

montrer, c'est que la mort des proches est douloureusement ressentie par la reine, comme les femmes plus généralement. Il ne mentionne pas les larmes, mais il a recours au même vocabulaire de la douleur : *dolor*, *luctus*, *meror*. Les larmes de la veuve et de l'orphelin, fréquemment évoquées dans les sources, y compris - dans le corpus retenu - par Gerbert dans l'une de ses lettres²³, constituent certes un lieu commun mais qui repose sur des réalités.

Ces quelques extraits qui mettent en lumière l'attitude des proches, et plus particulièrement des femmes, à l'occasion d'un décès, ne doivent cependant pas provoquer une illusion d'optique : de telles mentions restent extrêmement rares, dans la province de Reims du X^e siècle, comme ailleurs. Ces données éparses semblent néanmoins témoigner que les femmes manifestent leur douleur de manière démonstrative, même si le corpus de sources analysé ici n'a pas offert de traces des gestes les plus exacerbés comme les vêtements arrachés, les griffes, la chevelure éparse. Cette attitude paraît notamment souvent plus démonstrative que celle des hommes, surtout lorsque les femmes sont liées par un lien de parenté proche avec le défunt, dont elles sont épouse, mère ou fille, voire grand-mère. Par cette attitude, codifiée comme l'ont souligné les anthropologues et les ethnologues, les femmes, comme les autres deuilés mais plus qu'eux, témoignent qu'elles regrettent le défunt, quels que soient par ailleurs les sentiments réels ressentis. Cette place et ce rôle dévolus aux femmes, notamment aux proches parentes du défunt, est à lier à ceux qui sont les leurs pour transmettre la vie : dispensatrices de vie, elles sont, ou sont censées être, plus affectées par la mort et donc jouent un rôle central dans les rites de deuil qui visent à la fois à accompagner le défunt et à reconstituer la cohésion du groupe des vivants²⁴. Cela contribue à expliquer aussi leur rôle pour veiller à assurer le salut de l'âme du défunt, et donc une autre forme de vie, éternelle celle-ci.

2) *Veiller au salut de son âme*

Les sources du corpus analysé ici, rédigées pour la plupart par des religieux ou conservées dans leurs archives, invitent, comme d'autres, les fidèles à se soucier de leur salut et insistent sur le rôle des suffrages des vivants pour les défunts, notamment sur les prières, les aumônes et les messes à leur intention²⁵. Cherchant à mesurer la place des femmes sur ce plan, les dépouillements n'ont cependant pas livré la moisson attendue. Pourtant, la lettre d'Emma de laquelle cette réflexion est partie évoque le souci de la reine pour l'âme de son époux défunt et laisse supposer des mesures de la part de l'impératrice Adélaïde, au profit de l'âme de son gendre²⁶. De même, l'obit de Charles le Chauve († 877), addition réalisée vraisemblablement à Reims vers 966²⁷, à partir d'une notice certainement empruntée au nécrologe de Faremoutiers et placé ensuite par plusieurs manuscrits au début du texte des Annales de Flodoard²⁸, fournit une indication qui n'est pas inintéressante : l'abbesse Bertrade, noble parente du roi, associe continuellement celui-ci dans ses supplications très zélées

²³ Gerbert, n° 32, p. 78-9.

²⁴ SANTINELLI 2003, p. 35-9

²⁵ Flodoard y fait notamment allusion à plusieurs reprises dans son *Histoire de l'Église de Reims*, notamment III, 3, 13, 18, 20, 25, 26, respectivement p. 194, 236, 256, 266-267, 328, 334-345. Sur Flodoard, SOT 1993. Sur la pratique, TREFFORT 1996, p. 85-106.

²⁶ Voir ci-dessus.

²⁷ LECOUTEUX 2004, p. 13-14. L'hypothèse alors avancée d'une attribution à Roricon de Laon, a ensuite fait l'objet de doutes qui conduisent l'auteur à approfondir ses investigations (LECOUTEUX 2005).

²⁸ C'est le cas notamment du manuscrit B, écrit fin X^e – début XI^e siècle, qui a appartenu très anciennement au monastère de St-Médard de Soissons, donc à une communauté de la province de Reims : Flodoard, introduction, p. XXXV-XXXVI, XLV-XLVI, LXVII. Sur Flodoard, ses *Annales* et la tradition manuscrite du texte, voir les travaux de Stéphane Lecouteux (LECOUTEUX 2007 ; LECOUTEUX 2010).

(*supplicationibus devotissimis*), de même que la communauté qui lui a été confiée²⁹. Il s'agit d'une des nièces de Charles le Chauve, devenue abbesse de Faremoutiers³⁰ : voilà donc une femme, vouée par sa fonction à la prière, qui prend en charge la *memoria* de son oncle défunt. Ce n'est cependant pas une spécificité de Bertrade, ni des femmes de l'entourage royal : en ce qui concerne Charles le Chauve, Flodoard (certes chanoine de Reims) insiste davantage, dans son *Histoire de l'église de Reims*, sur l'efficacité des prières d'un homme, celles de l'archevêque de Reims Hincmar (845-882). Il rapporte en effet la vision d'un certain Bernold qui aurait vu Charles le Chauve - défunt - en proie aux pires maux, qui se serait ensuite rendu, à la demande du roi, auprès d'Hincmar pour que l'archevêque l'aide, et aurait enfin revu le roi délivré de ses souffrances³¹. Faut-il cependant en conclure que les prières des hommes sont plus efficaces que celles des femmes ? Pas à partir de cette mention : d'une part, parce que Flodoard cherche, dans son *Histoire*, à souligner le rôle et les droits de son église et de ses archevêques³², et donc ici la puissance d'Hincmar ; d'autre part, parce que l'efficacité des prières d'Hincmar n'exclut pas celle des prières d'autres individus, notamment des femmes : dans le reste de son œuvre, Flodoard évoque les prières que les fidèles de manière générale – incluant des hommes et des femmes –, sont invités à faire pour tel ou tel défunt – y compris lui-même –³³, même s'il insiste beaucoup plus souvent sur celles dites par des hommes, essentiellement religieux³⁴. Cela dit, si les sources insistent moins sur les prières des femmes, cela n'exclut pas que celles-ci s'attachent aussi à prier pour assurer le salut de leurs proches, et qu'elles se préoccupent de l'âme de leurs parents défunts en effectuant des donations pour que les communautés religieuses prient à leur intention³⁵.

Le dépouillement des cartulaires et des diplômes pour y déceler le rôle des femmes sur ce plan s'est cependant là encore révélé assez décevant. Les chartes du X^e siècle ne sont pas très nombreuses. L'un des corpus les plus « importants » est fourni par le monastère Saint-Pierre au Mont Blandin de Gand³⁶. Son étude a été complétée par celui des diplômes des rois Louis IV d'Outre Mer (936-954) et Lothaire (954-986)³⁷, dont une grande majorité a été rédigée dans la province ecclésiastique de Reims³⁸, les deux principaux centres du pouvoir royal étant alors Laon et Reims. Il ne ressort pas de leur analyse un rôle particulièrement notable des femmes, mais le corpus offrent assez peu de cas de concessions réalisées par des femmes seules : 8 chartes en faveur de Gand, 1 donation évoquée par un diplôme de Louis IV et 2 confirmées par Lothaire. Même si les femmes apparaissent associées à des hommes dans une proportion un peu plus importante³⁹, le corpus reste extrêmement mince et empêche toute

²⁹ Flodoard, appendices, p. 167 en attendant la nouvelle édition critique avec traduction française annoncée par S. Bricout et S. Lecouteux.

³⁰ Bertrade (ou Berte) est la fille de Lothaire I^{er} et d'Ermengarde, LE JAN 1995, p. 399, n. 135.

³¹ HER, III, 18, p. 255-256.

³² SOT 1993, notamment p. 107.

³³ HER, III, 3, p. 194 (vision où 41 évêques défunts chargent ceux qu'ils avaient autrefois soulagés de faire pour eux aumônes prières et messes) ; III, 30, p. 363 (épitaphe d'Hincmar sur son tombeau qui invite les fidèles à demander pour lui le repos de son âme). Certains passages font parfois explicitement mention de prières faites par des femmes (III, 27, p. 349-351).

³⁴ HER, III, 20, p. 266-267 ; III, 21, p. 286 ; III, 24, p. 326 ; IV, 6, p. 392-393. Les références de la note précédente constituent, dans l'œuvre, l'essentiel des mentions de prières effectuées pour un défunt par des individus non exclusivement religieux.

³⁵ SANTINELLI, 2003, p. 290-1.

³⁶ Pour le X^e siècle, 31 actes répertoriés par le *Liber traditionum* ; 27 à 35 par les *Diplomata belgica*.

³⁷ *Louis IV et Lothaire*. Sur les 109 actes pour lesquels on a le texte, 53 émanent de Louis IV et 56 de Lothaire. Certains apparaissent aussi dans le corpus de Saint-Pierre de Gand.

³⁸ Près de 70 % des actes de Louis IV dont le lieu de rédaction est clairement défini ; plus de 80 % de ceux de Lothaire.

³⁹ Le *Liber traditionum* enregistre, pour le X^e siècle, 14 concessions réalisées par des couples, 4 associant mère et enfants et 1 effectuée par un homme avec ses sœurs. 5 diplômes de Louis IV précisent que la reine Gerberge est intervenue ou était présente (11 % des 44 actes daté entre 939 et 954, ce qui correspond à la vie conjugale du

conclusion ferme, d'autant que les actes sont rédigés à partir de formulaires élaborés par des religieux et que l'on a du mal à saisir la marge de manœuvre des bienfaiteurs pour y faire apparaître telle ou telle clause ou précision.

Quelques constats ressortent cependant de l'analyse qui montre que les hommes comme les femmes font des concessions *pro anima*, ce qui s'explique par le fait qu'il s'agit de pratiques sociales autant que religieuses⁴⁰, destinées aux vivants autant qu'aux défunts, mais avec une intensité et des bénéficiaires quelque peu différents selon que le bienfaiteur est homme ou femme. Les femmes paraissent, en effet, prévoir plus souvent que les hommes des contre-dons spirituels en faveur des parents proches défunts. Dans le corpus étudié, comme cela a été observé ailleurs⁴¹, la plupart des concessions réalisées par une femme (seule ou avec des enfants) prévoient des contre-dons spirituels, alors que c'est moins fréquemment le cas lorsque le bienfaiteur est un homme. En outre, les bénéficiaires des contre-dons spirituels obtenus par une femme sont généralement envisagés de manière plus « individualisée ». En effet, les hommes, pour leur part, prévoient le plus souvent – quand ils les envisagent – des contre-dons pour eux-mêmes et en faveur de leurs ancêtres, considérés globalement et souvent anonymement : il s'agit donc de parents défunts, dont on perçoit, lorsqu'ils sont cités, qu'ils sont ascendants directs, mâles, le plus souvent issus des trois générations précédentes, mais envisagés dans la mesure où les bienfaiteurs s'inscrivent dans leur continuité (le plus souvent, ils confirment les privilèges octroyés par ceux-ci)⁴². Lorsque les bienfaiteurs mâles envisagent la parenté proche, c'est pour demander des prières « *pro nobis et conjuge proleque nostra* », selon une formule quasi invariable, donc là encore de manière anonyme et pour des proches qui sont vivants. Si ce schéma correspond à la norme observée, il existe néanmoins des nuances. Il arrive que des hommes effectuent des concessions au profit de l'âme de parents proches, précisément identifiés. Ainsi, en 964 et 966, le roi Lothaire confirme pour l'âme d'Arnoul, son *consanguineus*⁴³, la donation que celui-ci a faite à Saint-Pierre de Gand « en vue d'une récompense (*retributio*) pour son âme, ainsi que pour l'absolution de celle de son père et de sa mère, de son épouse et de ses enfants (*filiorum*) », à laquelle s'ajoute lors de la seconde occasion, où le roi agit à la suite de l'intervention de sa mère Gerberge et de son épouse Emma, la concession que fait Baudouin Baldzo pour l'âme de son *dominus* Arnoul – auquel il est aussi apparenté – et de sa *domina* [Adèle]⁴⁴. De même, en 983, le comte Arnoul de Valenciennes donne à Saint-Pierre de Gand une partie de son héritage pour l'âme de son défunt frère Roger⁴⁵. S'il existe quelques donations masculines au profit de l'âme d'un proche en particulier – le plus souvent mâle –, la majorité de celles qui prévoient des contre-dons spirituels envisage un groupe de bénéficiaires non précisément nommés.

Quant aux femmes qui participent à des donations *pro anima*, le corpus (certes très mince) met en lumière leur spécificité en ce qui concerne trois types de bénéficiaires de contre-dons spirituels. Le premier est l'époux défunt : trois des 6 donations en faveur de Saint-Pierre de Gand, enregistrées par M. Gysseling et A. Koch, comptant une femme parmi

couple) et 1 évoque la requête d'un autre couple. Les diplômes de Lothaire mentionnent pour 10 d'entre eux l'intervention de sa mère Gerberge (soit 1/3 des actes pris du vivant de la reine, † 969), pour 10 aussi celle de son épouse Emma (soit 1/3 aussi des 30 actes datés de leur vie conjugale, entre 966 et 986) et pour 2 autres l'intervention d'autres femmes.

⁴⁰ LAUWERS 1996, p. 75 ; SANTINELLI-FOLTZ 2011, p. 21-25.

⁴¹ SANTINELLI 2003, p. 291.

⁴² Cela ne signifie pas, comme l'a déjà souligné Michel Lauwers, à la suite Anita Guerreau-Jalabert, qu'ils n'aient pas une conscience plus précise de l'identité de ces ancêtres (LAUWERS 1996, p. 76)

⁴³ Arnoul I^{er} a (par Judith) pour arrière-grand-père Charles le Chauve qui est arrière-arrière-grand-père de Lothaire, ce qui en fait des *consanguinei*.

⁴⁴ *Lothaire*, n° 25, p. 58-62.

⁴⁵ *Liber traditionum*, n° 93, p. 91.

les bienfaiteurs, sont réalisées par une mère et un - voire plusieurs – enfants, avec comme premier bénéficiaire des contre-dons spirituels, l'époux/père décédé. Dans deux cas, il s'agit de la donation d'une mère avec ses enfants pour l'âme de son époux ; dans le troisième, de celle d'un jeune garçon avec sa mère pour l'âme de son père⁴⁶. Le *Liber traditionum* y ajoute la mention d'une donation réalisée en 995 par le comte Thierry avec sa mère Lietgarde pour l'âme de son père Arnoul⁴⁷. Compte tenu de la forte proportion d'actes que cela représente⁴⁸, cela semble témoigner que l'un des rôles de la femme est d'assurer le salut de son époux défunt s'il décède avant elle et d'y associer ses enfants⁴⁹ : acte religieux qui permet aussi de nouer ou renouveler des liens avec la communauté religieuse bénéficiaire, après la disparition du chef de famille (aspect sur lequel la seconde partie de cet article reviendra). La veuve entretient aussi par ce biais le souvenir de la communauté conjugale au-delà de sa dissolution par la mort, et cela, même lorsqu'elle est remariée : en débordant un peu du X^e siècle, le *Liber traditionum* enregistre pour 1003 deux donations effectuées par une certaine Duda, la première avec son mari [actuel] Adalulf, et la seconde avec son fils pour l'âme de son [précédent] mari Walker⁵⁰.

Le deuxième type de bénéficiaires des contre-dons spirituels auxquels les femmes sont particulièrement attentives regroupe les enfants défunts : Le seul acte pour l'âme d'un enfant décédé nommé réalisé au X^e siècle au profit de Saint-Pierre de Gand et enregistré par M. Gysseling et A. Koch, est dû à une femme, Oydela qui affranchit, en 991, un esclave de son fils Reingaud, pour l'âme de celui-ci, avec l'accord de ses deux fils vivants Onulf et Wenemar⁵¹. Dans le *Liber traditionum* qui s'attache davantage à enregistrer les biens donnés à l'abbaye qu'à préciser les bénéficiaires des contre-dons spirituels, il en est de même pour deux des trois donations aux caractéristiques similaires : elles sont réalisées par une mère avec ses enfants⁵². La troisième est le fait d'un homme, de même que deux autres datées de 1007⁵³, mais elles sont toujours effectuées par un père qui agit seul et toujours au profit d'un fils. Les mères semblent continuer à faire vivre la fratrie en associant les enfants vivants à la *memoria* des défunts, comme elle veillait à la concorde du vivant de tous. J'avais remarqué, dans une étude plus générale sur le veuvage, que lorsque la femme ne se préoccupait pas exclusivement de l'âme de son époux, elle se souciait du salut de ceux qui constituaient la famille conjugale : structure de base de la société, son souvenir reste entretenu, après sa destructuration liée au décès des uns et des autres, par l'intermédiaire de la *memoria*⁵⁴.

⁴⁶ *Diplomata belgica*, n° 77 (988-994), p. 183-184 : donation de Gisla avec son fils Walter pour l'âme de son seigneur Eudes ; n° 82 (996-1029), p. 188-189 : donation d'Erkenrad avec son fils Ascric et sa fille Erkenrad, pour l'âme de son seigneur Bernard, la sienne et celle des siens ; n° 71 (988), p. 175-177 : donation du jeune marquis Baudouin et de sa mère Susanne pour l'âme d'Arnoul, défunt père de Baudouin, pour leur âme, ainsi que pour celle de leurs parents (*consanguinei*) prédécesseurs et successeurs.

⁴⁷ *Liber traditionum*, n° 102, p. 97-98.

⁴⁸ Par rapport aux donations effectuées alors à Saint-Pierre de Gand et par rapport à celles réalisées par des femmes (seules ou associées), sans tenir compte des actes d'autodédication.

⁴⁹ Le *Liber traditionum* enregistre aussi deux donations effectuées par un homme pour l'âme de son épouse, dont une où le donateur agit avec ses 3 fils (*Liber traditionum*, n° 106 (1002), p. 99 et n° 110 (1012), p. 103), mais compte tenu du nombre de concessions réalisées par les hommes, ce type d'acte apparaît minoritaire : sans nier le souci des hommes – ou du moins de certains – à l'égard de l'âme de leur défunte épouse, cela ne semble pas faire partie du rôle qui leur est imparti.

⁵⁰ *Liber traditionum*, n° 107, p. 101.

⁵¹ *Diplomata belgica*, n° 75, p. 181.

⁵² *Liber traditionum*, n° 99 (991), p. 94-95 (autre donation d'Oydela avec ses fils Onulf et Wenemar pour l'âme de son fils Reingaud) ; n° 102 (995), p. 96 (donation de la reine Suzanne avec son fils Baudouin pour l'âme de sa fille Mathilde)

⁵³ *Liber traditionum*, n° 104 (998), p. 99 (donation d'un certain Dodolin pour l'âme de son fils Onulf) ; n° 108 (1007), p. 102 (donations de Gérard pour l'âme de son fils Hugues et de Nathard pour celle de son fils Onulf).

⁵⁴ SANTINELLI 2003, p. 294

Le troisième type de bénéficiaires des contre-dons spirituels auxquels les femmes se trouvent liées correspond aux parents défunts de leurs époux. Il est ainsi frappant de constater qu'à plusieurs reprises, certaines femmes jouent un rôle actif dans un processus qui aboutit à une concession réalisée notamment au profit du salut d'affins, alors que le corpus ne révèle aucun cas de situation inverse, avec un homme agissant pour l'âme des parents de sa femme. En 961, la reine Gerberge, veuve de Louis IV depuis 954, est ainsi citée en tête de ceux qui interviennent auprès du roi Lothaire (avec deux évêques et un comte) pour respecter les dernières volontés d'Hugues, *consanguineus* du roi, récemment décédé, qui voulait effectuer pour son âme une donation à Saint-Remi de Reims (monastère où le défunt a été inhumé, « tant pour bénéficier de l'intercession (*suffragio*) de saint Remi que par amour pour son seigneur, le très glorieux roi Louis [IV], père de [Lothaire])⁵⁵. De même, Gerberge et Emma, respectivement mère et épouse de Lothaire, interviennent ensemble dans 2 actes de Lothaire, réalisés, en 966, au profit de Saint-Pierre et Saint-Bavon de Gand pour l'âme de son *consanguineus* Arnoul entre autres⁵⁶. Même après le décès de l'époux, sa veuve continue parfois de se soucier du salut des parents de celui-ci. En 968, Gerberge donne à Saint-Remi de Reims son domaine de Meersen pour son âme, mais aussi celle de son premier époux, Gislebert († 939), et des parents de celui-ci, son père Régnier et sa mère Albrade⁵⁷. La femme, en se mariant, quitte sa maison pour celle de son mari - même si elle ne rompt pas tous les liens avec sa propre famille -, ce qui se traduit sur le plan de la *memoria*. Elle se trouve davantage liée à celle des parents de son époux qu'à celle de ses consanguins, et lorsqu'elle se marie plusieurs fois, comme Gerberge, elle participe à celle des différentes familles qu'elle a pénétrées⁵⁸. Par ailleurs, en ce qui concerne la dernière donation, il est intéressant, de souligner que si elle permet de concrétiser l'alliance entre Ottoniens et Carolingiens (qui abandonnent leur prétention sur la Lotharingie)⁵⁹, elle marque aussi, en quelque sorte, la réconciliation entre Otton, frère de Gerberge, qui donne son consentement, et Gislebert, mort alors qu'il était en révolte contre celui-ci. Cela témoignerait aussi du rôle des femmes en faveur d'une certaine cohésion au sein de la famille, entre vivants et défunts, par l'intermédiaire de la *memoria*, ce qui ne signifie pas qu'elles ne sont jamais impliquées dans les conflits. Si les principaux bénéficiaires des contre-dons spirituels demandés par des femmes sont des membres de la famille conjugale, ils peuvent à l'occasion appartenir à un cercle plus large de consanguins et d'affins.

Les concessions octroyées par les femmes ou plus souvent ici réalisées à leur demande servent aussi - comme celles accordées par les hommes - les vivants en renforçant notamment les liens du groupe familial avec la communauté religieuse bénéficiaire et, par son intermédiaire, avec tous ceux qui gravitent dans leur entourage. Le don de biens terrestres - jamais totalement abandonnés - ou la confirmation de droits permettent d'obtenir des avantages spirituels tout en s'intégrant dans un réseau social tissé autour de la communauté religieuse⁶⁰. Cela conduit à envisager de manière plus globale les liens entre les morts et les vivants favorisés par les femmes. Les femmes ne se contentent pas d'accompagner le parent défunt, par leurs larmes ou par leurs gestes destinés à favoriser le salut de leur âme, elles accompagnent aussi les vivants à l'occasion de la gestion de l'après-mort.

⁵⁵ *Lothaire*, n° 14 (961), p.29-31.

⁵⁶ *Lothaire*, n° 25-26 (966), p. 58-66 ; *Diplomata belgica*, n° 63 (966), p. 160-163 et n° 135 (966), p. 228-230. Lothaire et Arnoul sont cousins aux 3^e et 4^e degrés.

⁵⁷ *Diplomata reginarum*, n° 5, p. 666. Elle figure pour cette donation dans une liste de bienfaiteurs élaborée au début du XI^e siècle à partir vraisemblablement d'un obituaire perdu, voir DEVROEY 2004, p. 115-117 et 123.

⁵⁸ SANTINELLI 2003, p. 294-296.

⁵⁹ LE JAN 2001 a, p. 36.

⁶⁰ MCLAUGHLIN 1994, p. 133-178.

II. Faire le lien entre les générations et les familles

La lettre d'Emma, et le corpus plus généralement, montrent les femmes intervenir à deux niveaux qui seront successivement analysés : d'une part, pour transmettre le pouvoir lorsqu'elles y ont été associées et que leur époux est décédé avant elles, surtout s'il laisse des enfants en bas âge ; d'autre part, de manière plus générale, pour perpétuer le souvenir des membres défunts de la famille.

1) Transmettre le pouvoir, le patrimoine et les alliances

Flodoard, Richer et Gerbert montrent avec netteté que les femmes, à l'échelon royal comme au sein de l'aristocratie, peuvent jouer un rôle dans la transmission du pouvoir détenu par ceux qui sont désormais défunts. En Francie occidentale notamment, à deux reprises au X^e siècle, la reine conforte le pouvoir de son fils : en 954, Gerberge, celui de Lothaire, et en 986, Emma, celui de Louis V. Au sortir d'un siècle d'alternance sur le trône entre Carolingiens et Robertiens, en fonction des choix de l'aristocratie, la succession d'un fils à son père ne peut être considérée comme automatique, surtout lorsqu'à la mort de Louis IV, en 954, Lothaire est encore enfant (*puer*)⁶¹ : né en 941⁶², il n'a pas treize ans. En 986, la succession de Louis V - majeur, même s'il est encore jeune (une vingtaine d'années tout au plus) - à son père ne semble pas contestée, si l'on en croit Richer qui présente son élection comme une conséquence de la disparition de son père⁶³, mais dans le discours que l'auteur prête l'année suivante à l'archevêque Adalbéron de Laon, destiné à justifier l'élection d'Hugues Capet aux dépens du carolingien Charles de Lorraine, il est précisé que « le trône ne s'acquiert pas par droit héréditaire »⁶⁴. Quoi qu'il en soit, en 954, comme en 986, le pouvoir royal doit compter avec une puissante aristocratie et, dans ce contexte, les deux jeunes rois bénéficient du soutien de leur mère qui joue un rôle essentiel dans la transition entre le père et le fils : Gerberge, puis Emma, font profiter leur fils à la fois de l'expérience du pouvoir acquise aux côtés de leur époux et de leur réseau d'alliance, comme elles avaient auparavant soutenu leur royal mari⁶⁵. Flodoard, dans ses *Annales*, et Richer, montrent ainsi le rôle essentiel de Gerberge pour assurer la continuité dynastique. À la mort de Louis IV, la reine prend en main le gouvernement au nom de son fils, qu'elle guide dans ses premiers pas, comme elle l'a déjà assumé pendant la captivité de Louis IV en 945-946, et elle s'attache à obtenir pour son fils le soutien de son beau-frère, Hugues le Grand, le plus puissant prince du royaume, et de ses frères, l'empereur Otton I^{er} et l'évêque Brunon de Cologne, comme elle a œuvré, du vivant de Louis IV, au rapprochement du roi avec les Ottoniens et le duc des Francs⁶⁶. Les deux lettres d'Emma à sa mère - écrites en son nom par Gerbert - montrent qu'il en est de même à la génération suivante. Même si Louis V est majeur, Emma semble à bien des égards jouer un rôle comparable dans la transition entre le père et le fils : c'est à Emma et son fils Louis V que les Grands ont juré fidélité ; c'est ensemble qu'ils doivent rencontrer l'impératrice Adélaïde et le roi Conrad de Bourgogne, mère et frère de la reine, maîtres des royaumes voisins, et ensemble qu'ensuite ils doivent participer à une rencontre avec, notamment, le duc Hugues et l'impératrice Adélaïde pour réaliser la paix ; c'est Emma qui s'adresse à sa mère pour obtenir

⁶¹ Flodoard, a. 954, p. 139.

⁶² *Ibid.*, a. 941, p. 82.

⁶³ Richer, IV, 1, t. II, p. 144 : « Lothaire enterré, son fils Louis est élu par le duc et les autres princes pour le remplacer sur le trône » (*Sepulto Lothario, Ludovicus filius a duce aliisque principibus in regnum subrogatur*).

⁶⁴ Richer, IV, 11, t. II, p. 160 : *nec regnum jure hereditario acquiritur*.

⁶⁵ Sur le rôle des reines de la Francie occidentale du X^e siècle et leur association comme consors regni, voir Le Jan 2001 b, p. 39-52.

⁶⁶ Flodoard, a. 945-946, p. 99-103 ; a. 949, p. 122 ; a. 953, p. 135 ; a. 954-965, p. 138-157 ; Richer, II, 48-49 (945) et 86 (949), t. I, p. 204-209, et p. 274-275 ; III, 1-2 (954), t. II, p. 8-11. LE JAN 1995, p. 362-363 ; LE JAN 2001 a, p. 34-36.

le soutien des Ottoniens, comme elle s'était déjà adressée à elle du vivant de Lothaire, si l'on en croit Richer, pour s'opposer aux projets du duc Hugues le Grand ; c'est elle qui seconde Louis, avant que mère et fils ne se brouillent, comme elle l'avait fait avec Lothaire de son vivant⁶⁷.

Dans le cas de Gerberge, dont le rôle a été déterminant plus longtemps que dans celui d'Emma⁶⁸, la reine ne s'est pas contentée de conforter les liens de son fils avec sa parenté et la haute aristocratie laïque : les diplômes témoignent qu'elle a aussi favorisé le renouvellement des liens avec les communautés religieuses liées à son père, à commencer par Saint-Remi. Si l'intervention de Gerberge n'est précisée que dans un seul des 3 actes de Lothaire réalisés au profit de cette communauté, les deux autres confirment des concessions faites par son père Louis IV, en présence ou avec l'accord de Gerberge qui, précise l'un d'eux, « honore et aime ce lieu avant tous les autres ». Les 3 actes rappellent en outre que Louis IV, père du roi, s'y trouve inhumé et l'un d'eux que Lothaire y a été élu et couronné. Enfin, deux d'entre eux rappellent les largesses de Charles III le Simple, grand-père de Lothaire, à l'égard de Saint-Remi, et l'un d'eux l'immunité qui lui a été accordée par les rois des Francs antérieurs⁶⁹. Par l'intermédiaire du monastère, avec lequel Gerberge favorise les liens, Lothaire se trouve non seulement placé dans la continuité de son père et de son grand-père, voire des autres rois, ce qui doit conforter sa légitimité, mais aussi lié personnellement à la puissante communauté et à son réseau, sur le soutien desquels le jeune roi peut à son tour compter.

Les lettres de Gerbert montrent que les femmes peuvent jouer un rôle comparable dans la transmission du pouvoir en dehors du milieu royal. Plusieurs d'entre elles évoquent Béatrice, sœur d'Hugues Capet, devenue duchesse de Haute-Lotharingie, qui gouverne le duché, après la mort de son mari Frédéric I^{er} en 978, au nom de son jeune fils Thierry⁷⁰, ou lui sont adressées : elles montrent la duchesse être considérée et se comporter comme son mari le faisait auparavant, à savoir comme un Grand parmi les autres – ce qui lui vaut régulièrement

⁶⁷ Gerbert n° 74 (986), p. 180-183 ; n° 97 (fin 986-début 987), p. 232-235 et n° 101 (fin 986-début 987), p. 244-247 ; Richer, IV, 87 (981) et 102 (985), t. II, p. 110-111 et p. 130-131.

⁶⁸ L'influence de Gerberge reste déterminante jusqu'au début des années 960, soit pendant 7-8 ans : elle assume d'abord l'essentiel de l'autorité, avant de laisser le premier rôle à Lothaire qu'elle continue de seconder, voir SANTINELLI-FOLTZ 2009, p. 78-80. Emma, quant à elle, ne seconde que quelques mois son fils : en 986, avant d'être écartée par celui-ci, puis au printemps 987, avant qu'Hugues Capet ne profite de la mort de Louis V pour se faire élire roi.

⁶⁹ *Lothaire*, n° 3 (955), p. 6-7 : Lothaire confirme la restitution à Saint-Remi, effectuée par son père Louis IV en présence de la reine Gerberge, de la villa de Corbeny, autrefois donnée par la reine Fréronne avec l'accord du roi Charles III (entre autres largesses du couple à l'égard de Saint-Remi) ; n° 4 (955), p. 8-10 : Lothaire confirme l'immunité accordée « par les rois des Francs antérieurs » (*ab anterioribus Francorum regibus*) à Saint-Remi, « dans le temple sacré duquel notre père, le seigneur roi Louis, a été inhumé, (...) où j'ai été élu par tous les Grands des Francs et couronné du diadème royal, et que notre mère, la dame reine Gerberge, honore et aime avant tous les autres » (*in cujus sacro templo genitor nostro dominus Ludovicus rex tumalatus esse (...) et ab omnibus Francorum proceribus electus su mac regali diademate coronatus, quem videlicet genitrix nostra, domna Gerberga regina, locum prae ceteris veneratur et diligit*), ainsi qu'à toutes ses possessions, y compris le fisc de Corbeny que son père avait conservé après la mort de son grand-père Charles et qu'il avait restitué avant de mourir, avec l'accord et selon la volonté de la reine Gerberge (*volente et consentiente*) ; n° 14 (961), p. 29-31 : Lothaire donne, respectant le vœu de son cousin le comte Hugues décédé, à la suite de l'intervention de la reine Gerberge, « sa très glorieuse mère, qui aime les églises » (*gloriorissima mater nostra Gerberga regina ecclesiarumque amatrix*) - accompagnée des évêques Rorgon et Giboun et du comte Renaud -, la cour de Condes à Saint-Remi, où Hugues « a décidé d'être inhumé tant pour l'intercession de saint Remi que par amour pour son seigneur, le très glorieux roi Louis, notre père » (*tam suffragio sancti Remigi quamque amore senioris ejus gloriosissimi regis ludovici, genitoris scilicet nostri*). D'une manière plus générale, sur les liens entre Reims (notamment Saint-Remi) et les derniers carolingiens, voir MCKITTERICK 1983, p. 228-249 ; DEPREUX 1991, plus particulièrement p. 250-260 ; MERIAUX à paraître.

⁷⁰ LE JAN 1995, p. 375 ; PARISSÉ 1990, p. 83 ; PARISOT 1909, p. 323-369.

le titre masculin de *dux*⁷¹ -, et dans ce cadre, s'attacher à inscrire son fils dans les réseaux d'alliance qui étaient ceux du couple avant la mort de Frédéric et à s'assurer du soutien des uns et des autres à son égard⁷². Si l'espace concerné est voisin de la province de Reims, les lettres sont rédigées à Reims et elles ne témoignent d'aucune surprise de la part de l'auteur pour lequel ce type de situation n'a rien d'extraordinaire. Richer contemporain, en témoigne aussi pour Berthe, veuve d'Eudes († 996), qui assume le gouvernement de la principauté blésoise au nom de ses fils, encore jeunes. Son remariage assez rapide avec le nouveau roi, Robert II le Pieux, qui se traduit par l'attaque victorieuse menée contre le comte d'Anjou Foulques - ennemi d'Eudes qui avait profité de la situation pour s'emparer de plusieurs places blésoises -, vise à préserver l'héritage des enfants⁷³. Si Richer ne retient de Berthe que son royal remariage et ses conséquences militaires, il n'en témoigne pas moins, comme le reste du corpus documentaire élaboré en dehors de la province de Reims, du rôle essentiel de Berthe dans la transmission du pouvoir entre son défunt mari et ses fils qui lui succèdent. Il en est très certainement de même à un échelon moindre de l'aristocratie, même si les sources ont peu conservé la mémoire du rôle de ces femmes pour favoriser la transition entre les générations⁷⁴.

Ce rôle des femmes pour transmettre des droits, voire des alliances, au sein de la famille ne se fait pas exclusivement au profit des enfants, même si c'est le cas le plus fréquent. Il peut aussi se faire au profit du mari, ce dont témoigne notamment Flodoard. Celui-ci mentionne, en effet, dans son *Histoire de l'Eglise de Reims*, deux lettres de Foulques (archevêque de Reims de 893 à 900) adressée au pape, dans lesquelles il est question de contestations dont font l'objet des biens donnés à l'église, après la mort des bienfaiteurs. Ces contestations proviennent, dans le premier cas, du second mari de la veuve du donateur⁷⁵ et, dans le deuxième cas, de l'époux de la sœur du donateur⁷⁶. Elles sont donc réalisées par

⁷¹ LE JAN 1995, p. 376 ; LE JAN 2001 b, p. 46.

⁷² Gerbert, n° 31 (984), p. 70-71 (évoque les portions de Lotharingie « possédée par une femme supérieure à [Charles, frère du roi Lothaire] – et cela conjointement avec un fils de noble caractère -) ; n° 32 (984), p. 74-75 (place la Duchesse Béatrice et son fils sur le même plan que les Grands du royaume) ; n° 55 (985), p. 138-139 (allusion aux devoirs vassaliques dû par la duchesse Béatrice comme les autres grands à l'empereur) ; n° 61 (985), p. 154-157 (Béatrice est en relation avec l'Archevêque Adalbéron de Reims, avec lequel elles échange des informations ; entourée d'enfants et d'amis ; intermédiaire avec son frère le duc) ; n° 62 et 66 (985), p. 156-157 et 164-167 (sur la conférence des Dames organisée à l'instigation de la duchesse Béatrice, qui devait réunir, outre elle, plusieurs femmes participant à l'exercice du pouvoir mais dont l'identité reste incertaine, n. 1, p. 157) ; n° 101 (fin 986-début 987), p. 244-247 (organisation à l'instigation de Béatrice d'une conférence générale de la paix qui doit réunir le roi Louis, la reine Emma, le duc Hugues, l'impératrice Adélaïde et un duc C.) ; n° 175 (990), p. 437 (lettre d'Hugues Capet probablement destinée à sa sœur Béatrice).

⁷³ Richer, IV, 108, t. II, p. 330-331 ; SANTINELLI 1999, p. 79-81.

⁷⁴ Les quelques chartes conservées du corpus retenu ne permettent que de supposer, et non de prouver, que les concessions réalisées par certaines mères avec leurs enfants, pour l'âme de leur époux défunt ou au profit de communautés où celui-ci se trouve inhumé, aboutissaient – si ce n'est visaient - à associer ceux-ci au réseau qui était celui de leur père, ce que l'on peut observer ailleurs, par exemple, dans le Languedoc : Recueil des chartes de Notre-Dame de la Grasse, t. 1. (779-1119), éd. E. Magnou-Nortier, Paris, 1996, n° 39 (898 ou 903), p. 64-67 (Donation du coule comtal de Besalu, Radulf et Rolindes) et n° 47 (915 ou 920), p. 80-82 (Rodlinde, veuve du comte Radulf, et son fils Oliba renouvelle la précédente donation) ; *Cartulaire de Lézat*, éd. P. Ourliac et A.M. Magnou, t. 1, Paris, 1994, n° 785 v. 960-985], p.575 (donation de Jean et Esavidia) et n° 786 [v. 975-985], p. 575-576 (donation d'Esavidia et de ses 3 fils, notamment pour l'âme de Jean).

⁷⁵ HER, I. IV, c. 1, p. 364 : allusion à une lettre de l'archevêque de Reims Foulques au pape relative au monastère que son frère, Rampon, l'avait chargé par testament de faire bâtir avec les biens de sa succession (biens usurpés ensuite par Hermenfroï qui avait épousé la veuve de Rampon).

⁷⁶ *Ibid.*, I. IV, c. 1, p. 370-371 : allusion à une autre lettre de Foulques demandant au pape de lui accorder la rénovation et la confirmation des privilèges de l'église de Reims comme l'avaient fait tous ses prédécesseurs. C'est l'occasion de rappeler que le monastère construit autrefois en l'honneur de saint Calixte par le marquis Evrard sur un de ses domaines, transmis en héritage à son fils, l'abbé Rodolphe, qui l'avait légué à l'église de

l'intermédiaire des femmes – dont on perçoit néanmoins mal le rôle concret –, du fait des droits auxquels celles-ci peuvent prétendre sur le patrimoine. On sait cependant que ces contestations se terminent aussi souvent par l'abandon des revendications et sont en fait l'occasion de renouveler les liens avec les communautés religieuses et leurs réseaux d'alliances⁷⁷, ici donc par l'intermédiaire des femmes : dans le premier cas, le second mari se trouve ainsi lié au réseau du premier mari de sa femme et, dans le deuxième cas, l'époux l'est à celui du frère de sa femme. Certaines chartes enregistrent le même type de transfert, que cela s'opère par le biais de la contestation ou de la confirmation d'une donation antérieure, voire d'une nouvelle concession : si le corpus retenu n'en a pas conservé la trace, quelques exemplaires – en nombre restreint pour le X^e siècle – élaborés en dehors de la province de Reims sont parvenus jusqu'à nous⁷⁸.

En contrepartie du pouvoir transmis par ceux qui sont désormais défunts, parfois par l'intermédiaire des femmes, les vivants – et notamment les femmes – ont un devoir de mémoire à leur égard, qui participe aussi à l'affirmation du pouvoir en le légitimant.

Perpétuer le souvenir des parents morts

Ce rôle n'est pas réservé aux femmes. Toute confirmation de droits, tout renouvellement d'alliance, réalisés d'abord par des hommes, sont l'occasion de rappeler le rôle des ancêtres, ou du moins de certains. Mais les femmes contribuent aussi, de différentes manières – autres que par le biais de la *memoria* –, au souvenir des membres défunts de la parenté.

L'obit de Charles le Chauve, déjà évoqué, placé par plusieurs manuscrits au début du texte des Annales de Flodoard, explique que l'abbesse Bertrade, sa parente [en l'occurrence, sa nièce], a fait mettre par écrit le témoignage de sa grandeur et de sa douceur dans un petit ouvrage qui est lu à haute voix chaque année, le jour de son anniversaire, pour conserver toujours sa mémoire⁷⁹. Bertrade ne se charge donc pas seulement d'assurer la *memoria* de son oncle, elle s'attache aussi à conserver de manière profane le souvenir de ses actes. Il n'est pas impossible qu'une partie de ses informations provienne de sa cousine Rothilde, fille de Charles le Chauve, liée à Faremoutiers, comme à d'autres monastères féminins dont elle est abbesse laïque⁸⁰, donc d'une autre femme qui pourrait elle aussi avoir participé à l'entretien – ici oral – du souvenir familial. Il est par ailleurs intéressant de souligner que c'est la fille de Lothaire contre lequel Charles le Chauve a été longtemps en conflit, qui se charge de souligner la grandeur et la douceur de son oncle et d'en conserver plus solidement la postérité en mettant par écrit ce qui en témoigne. Faut-il y voir un rôle particulier des femmes pour restaurer, en quelque sorte, la cohésion ou la concorde, si ce n'est l'harmonie familiale, par l'intermédiaire de la mémoire ? En outre, si l'ouvrage est d'abord destiné à être lu, le 6 octobre, à Faremoutiers, il constitue probablement un outil de « propagande » amené à dépasser le cadre de cette abbaye féminine, étroitement liée au pouvoir carolingien⁸¹.

Reims, fait alors l'objet d'attaques de la part d'Hucbold, mari de la sœur de Rodolphe, qui cherche à lui enlever ces biens.

⁷⁷ ROSENWEIN 1989, p. 49-77.

⁷⁸ Voir notamment SANTINELLI 2003, p. 317-318 et 348-349.

⁷⁹ Flodoard, appendices, p. 167 : (...) *imperator Karolus (...) cujus celsitudinis atque dulcedinis nobilissima propinqua ejus, Bertrada abbatissa (...) hanc memoriam litteris compendio comprehensam fecit describi, quae in ejus anniversario annuatim recitaretur, ejusque memoria semper haberetur.*

⁸⁰ Rothilde († 928), épouse de Roger, comte du Maine († après 897), a été abbesse de Faremoutiers, Chelles et Sainte-Marie de Soissons : LE JAN 1995, p. 399, n. 135 et p. 451 ; SETTIPANI 1993, p. 312.

⁸¹ LE JAN 1995, p. 399.

Flodoard témoigne aussi, dans son *Histoire de l'église de Reims*, du rôle des femmes dans l'entretien de la mémoire des parents défunts, masculins mais aussi féminins. Il raconte comment la nièce d'un aristocrate nommé Gunther, complice du meurtre de Berthe - la femme de celui-ci - (par les beaux-fils de Berthe), voit apparaître sa tante qui lui promet le pardon si elle rapporte le corps de Gunther, inhumé ailleurs, pour le déposer aux côtés du sien, ce qui est fait⁸². Le récit du miracle qui s'en suit apparaît comme l'occasion pour cette femme de rappeler le souvenir de son oncle et sa tante et de leurs gestes pieux - la fondation à Reims, par Gunther, d'un monastère féminin qui a successivement accueilli les deux sépultures du couple et voit se multiplier des événements considérés comme des miracles opérés par Berthe -, devoir ou mission qui lui a été confié par une autre femme.

La *vita Rictrudis* laisse supposer que ce rôle se manifeste à l'égard des parents et parentes des deux lignées, paternelle et maternelle. Elle montre, en effet, qu'au début du X^e siècle, la communauté des moniales de Marchiennes conserve le souvenir de certains parents de sa fondatrice et première abbesse Itte (†687) et de son mari : « elle eut pour père le noble Ermod et pour mère Lichia » ; quant à son époux Adalbert, « sa mère Gerberte était la fille de sainte Gertrude qui repose dans le monastère, appelé maintenant Hamage, qu'elle avait construit »⁸³. Ces données qu'Hucbald a pu recueillir ont très certainement aussi été transmises autrefois, avec d'autres, par Itte à ses enfants, et notamment à ses filles qu'elle a emmenées encore jeunes avec elle à Marchiennes, dont l'une, Eusébie, succéda à son arrière-grand-mère Gertrude comme abbesse d'Hamage et une autre, Clotsende, prit la direction de Marchiennes après sa mort⁸⁴, ce qui a contribué d'ailleurs à perpétuer par l'intermédiaire des femmes - ici - la mémoire familiale dans ces deux lieux. La transmission de ces données qui concernent la branche maternelle comme paternelle relève, en effet, plus particulièrement des fonctions de la mère qui doit apprendre à la génération suivante le nom et le rôle de ceux de leurs parents, hommes ou femmes, issus des deux branches, dont ils doivent entretenir le souvenir, dans la mesure où les vivants qui en descendent leur doivent prestige, richesses et pouvoir⁸⁵.

Enfin, l'entretien du souvenir familial peut se faire par l'intermédiaire de lieux de mémoire, à la promotion desquels les femmes ont pu contribuer activement. Si la *Vita Chrotildis* a peut-être pour objectif, entre autres, de présenter à Gerberge, veuve de Louis IV, voire aux comtesses et duchesses contemporaines, le modèle d'un pieux veuvage⁸⁶, il n'est pas inintéressant d'observer qu'elle souligne le rôle de Clotilde à l'initiative d'une fondation - la basilique des saints Apôtres - devant accueillir la sépulture des membres de la dynastie⁸⁷, et

⁸² HER, IV, 47, p. 449.

⁸³ *Vita Rictrudis*, c. 1, § 5, p. 82 (*Ernoldo nobili edita genitore et Lichia genitrice*) et c. 1, § 9, p. 83 (*Mater denique ejus Gerberta fuerat filia S. Geretrudis, in monasterio, nunc Hamatico dicto, a se aedificato requiescentis*).

⁸⁴ *Ibid.*, c. 1, § 10, p. 83 (Clotsende succède à sa mère); c. 2, § 19, p. 85 (les filles de Rictrude sont élevées au monastère de Marchiennes) ; c. 3, § 25, p. 87 (Eusébie succède à Gertrude comme abbesse d'Hamage).

⁸⁵ Cette fonction apparaît notamment nettement dans le manuel de Dhuoda (IX^e siècle) : voir notamment RICHE 1992, p. 43-44 ; LE JAN 2007, p. 114-120.

⁸⁶ Pour Jacques Le Maho qui a eu la gentillesse de me faire part de recherches non encore publiées et que je remercie profondément, plusieurs passages de la *vita* seraient inspirés d'une *Historia de gestis Normannorum*, élaborée au milieu du X^e siècle et perdue, dans laquelle le rôle de Poppa, compagne de Rollon, présente des similitudes avec celui de Clotilde.

⁸⁷ *Vita Chrotildis*, respectivement c. 8, p. 345 (La reine Clotilde dit au roi : « (...) construis ici une église en l'honneur de saint Pierre (...) »). Alors le roi partit avec une grande armée et la reine resta à Paris et éleva l'église des Saints Apôtres. (...) Le roi Clovis mourut en paix (...) et fut inhumé dans la basilique Saint-Pierre apôtre qu'il avait lui-même, ou plutôt la reine, édifiée) ; c. 9, p. 345 (Clotilde [fille de la reine Clotilde] fut inhumée à Paris, près de son père, dans la basilique Saint-Pierre) ; c. 10, p. 346 (Sainte Clotilde fit transférer à Paris les corps des deux [fils de Clodomir] qui avaient été tués (...)) ; elle les fit ensevelir dans la basilique des apôtres qu'elle avait elle-même fait édifier) ; c. 14, p. 347-348 (elle quitta ce monde (...)). Alors elle fut transférée par les

donc devenir un lieu de mémoire. Peut-être faut-il y voir une invitation pour ces femmes, liées au pouvoir, à œuvrer dans le même sens, ce qui confirmerait leur rôle particulier sur ce plan ? À l'échelon royal, il semble, en effet, que Gerberge ne soit pas étrangère à la transformation de Saint-Remi de Reims en sanctuaire dynastique, ce dont témoignent les sources contemporaines de la province. C'est là qu'ont été inhumés Louis IV, comme on l'a dit, en 954, mais aussi ensuite Gerberge elle-même en 969, puis Lothaire, en 986, comme le souligne Richer, contemporain :

« [Lothaire] fut enseveli à Reims dans le monastère de Saint-Remi, aux côtés de son père et de sa mère, comme il l'avait ordonné aux siens »⁸⁸.

Il n'est pas impossible que Gerberge soit à l'initiative de ces choix, compte tenu des liens étroits que la reine entretient avec le monastère, avant comme après la mort de Louis IV (954) - même si elle semble résider de préférence à Laon -⁸⁹, ce que montrent les *Annales* de Flodoard († 966) et les diplômes. Les *Annales* - qui ne précisent pas toujours le lieu où se déroulent les faits - enregistrent sa présence à Reims (sans mentionner cependant systématiquement qu'elle se rend à Saint-Remi) en 946, 949, 953 et 954⁹⁰. Cette dernière date correspond au sacre de Lothaire qui se distingue donc de son père, sacré à Laon, alors que Gerberge exerce l'essentiel de l'autorité : le choix de Reims doit donc très certainement être imputé à la reine. Enfin, les *Annales* évoquent aussi son intervention dans l'élection épiscopale rémoise en 962⁹¹. Les diplômes de Louis IV - qui ne spécifient pas toujours si la reine se trouve aux côtés du roi - confirment sa présence régulière à Reims ou ses liens avec les communautés religieuses de la ville⁹². Après la mort de Louis IV (954), les diplômes de Lothaire en faveur de Saint-Remi précisent - on l'a vu - que son père s'y trouve inhumé et évoquent d'une manière ou d'une autre les liens de Gerberge avec la communauté monastique qu'elle « honore et aime (...) avant tous les autres »⁹³. L'un d'eux, réalisé en 961 à la demande de Gerberge, enregistre, en outre, on l'a vu, une donation effectuée par le roi pour l'âme de son parent Hugues qui vient d'être inhumé à Saint-Remi - occasion de rappeler que c'est aussi le cas de son père. Gerberge apparaît donc comme une femme qui participe à la création d'un lieu de mémoire à Saint-Remi de Reims, destiné à entretenir le souvenir des parents défunts par le biais des sépultures qui s'y trouvent rassemblées, ce qui doit aussi renforcer la position de Reims comme lieu de pouvoir au profit des héritiers vivants.

Conclusion :

Le corpus de la province de Reims - qui ne fournit qu'un petit nombre de données sur le sujet - montre qu'au X^e siècle, la mort est révélatrice du rôle essentiel des femmes dans la structuration des groupes familiaux. Il met en lumière celui qu'elles jouent d'abord au sein de la famille conjugale dont elles s'attachent à assurer la cohésion, y compris après sa destructuration liée au décès de l'un de ses membres, mais aussi parfois au sein de groupements de parenté plus larges. Par le biais notamment de la prise en charge de la

deux rois, ses fils, Childebert et Clotaire, de Tours à Paris, dans la basilique des Apôtres Pierre et Paul, près du roi Clovis).

⁸⁸ Richer, III, 110, p. 142.

⁸⁹ SANTINELLI 2003, p. 301-302.

⁹⁰ Flodoard, a. 946, p. 103 ; a. 949, p. 122 ; a. 952, p. 134 ; a. 954, p. 139.

⁹¹ Flodoard, a. 962, p. 154.

⁹² *Louis IV*, n° 32 (949), p. 76-77 (fait à Saint-Remi de Reims) ; n° 38 (951), p. 88-90 (fait à Reims) ; n° 47 (954), p. 103 (concession en faveur de Saint-Remi de Reims).

⁹³ *Lothaire*, n° 4, p. 8-10. Voir n. 67.

mémoire liturgique et profane, elles contribuent à renforcer les liens entre les vivants du groupe et un cercle de parents défunts plus ou moins étendu, mais rarement au-delà du deuxième degré de parenté : outre les membres de la famille conjugale (qui a pu être recomposée, à la suite de veuvage(s) et remariage(s)), figurent des consanguins, des parents du ou des mari(s), voire les conjoints des enfants. Le rôle des femmes au sein du couple, mais aussi leur place à l'intersection de plusieurs familles, ainsi que leur capacité à donner la vie, contribuent à expliquer que, d'une part, elles témoignent avec plus d'intensité la douleur que suscite la mort d'un membre du groupe et, d'autre part, qu'elles favorisent, entre les générations, voire les familles, la transmission du pouvoir, du patrimoine, des alliances, ainsi que de la mémoire. Cela ne signifie pas que les hommes du groupe familial n'y participe pas, ni que toutes les femmes interviennent avec la même intensité et la même réussite, mais il semble, à partir de l'enquête menée dans le cadre spatio-temporel restreint choisi, que les femmes s'illustrent de manière particulière sur ce plan. La nécessité de confirmer, nuancer ou infirmer les conclusions provisoires obtenues implique d'élargir les investigations dans le temps et l'espace.

Sources :

Diplomata belgica : GYSSELING M, KOCH A.C.F. (éd.), 1950, *Diplomata belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, Tongres.

Diplomata reginarum, éd. L. Delisle, RHGF, IX, Paris, 1876, p; 662-668.

Flodoard : Flodoard, *Annales (919-978)*, éd. P. LAUER, 1905, Paris

Gerbert : Gerbert d'Aurillac, *Correspondance*, éd. et trad. RICHE P., CALLU, J.P., 1993, 2 t., Paris, rééd. 2008, 1 t., Paris [pagination inchangé].

HER : Flodoard, *Histoire de l'Église de Reims*, éd. M. STRATMANN, MGH SS 36, Hanovre, 1998, p. 57-457.

Liber traditionum : Liber traditionum Sancti Petri Blandinienses, éd. A. FAYEN, Gand, 1906

Lothaire : Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France (954-987), éd. L. HALPHEN, F. LOT, H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Paris, 1908

Louis IV : Recueil des actes de Louis IV (936-954), éd. M. PROU, P. LAUER, Paris, 1914

Richer : Richer, *Quatre livres d'histoire*, éd. et trad. R. LATOUCHE, 1937, *Histoire de France (888-995)*, 2 t. Paris,

Vita Chrothildis : Vita sanctae Chrothildis (BHL 1785), éd. B. Krusch, MGH SRM, 2, p. 341-348

Vita Rictrudis : Hucbald de Saint-Amand, *Vita Rictrudis* (BHL 7247), éd. G. HENSCHEN, D. PAPEBROCH, AA SS Maii 3, Anvers, 1680

Bibliographie :

CHARTIER Y., 1995, *Clavis operum Hucbaldi Elnonensis : bibliographie des œuvres d'Hucbald de Saint-Amand*, « The journal of medieval latin », 5 (1995), p. 202-224.

DEMOUY P., 2005, *Gerbert, archevêque de Reims*, in *Gerberto d'Aurillac – Silvestro II. Linee per una sintesi*, dir. P. Racine, F. Nuvolone, Actes du colloque de Milan (2004), Bobbio, p. 125-142.

- DEPREUX P., 1991, *Saint Remi et la royauté carolingienne*, « Revue historique », 285 (1991), p. 235-260.
- DEVROEY J.P., 2004, Une liste de bienfaiteurs de Saint-Remi de Reims au début du XI^e siècle, témoin d'un obituaire rémois perdu, « Revue bénédictine », 114 (2004), p. 112-139.
- DOLBEAU F., 1979, *Le dossier hagiographique de saint Amé, vénéré à Douai. Nouvelles recherches sur Hucbald de Saint-Amand*, « Analecta Bollandiana », 97 (1979), p. 89-110.
- FAVROD J., 1997, *Histoire politique du royaume burgonde (443-534)*, Lausanne.
- GLEEN J., 2004, *Politics and history in the tenth century. The work and world of Richer of Reims*, Cambridge.
- GOULLET M., 2000, *Adson hagiographe*, in *Les moines du Der, 637-1790*, dir. P. Corbet, Actes du colloque international d'Histoire Joinville-Montier-en-Der (1^{er}-3 octobre 1998), Langres, 2000.
- GOULLET M., 2003, *Adsonis dervensis opera hagiographica*, Turnhout.
- LAUWERS M., 1996, *Le « sépulcre des pères » et les « ancêtres »*. Note sur le culte des défunts à l'âge seigneurial, « Médiévales », 31 (automne 1996), p. 67-78.
- LE JAN R., 1995, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e –X^e siècle)*. Essai d'anthropologie sociale, Paris.
- LE JAN R., 2001 a, *La reine Gerberge, entre Carolingiens et Ottoniens*, dans EAD., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris.
- LE JAN R., 2001 b, *D'une cour à l'autre : les voyages des reines de Francie au X^e siècle*, in EAD., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, p. 39-52.
- LE JAN R., 2007, *Dhuoda ou l'opportunité du discours féminin*, in *Agire da donna. Modelli e pratiche di rappresentazione (secoli VI-X)*, dir. C. La Rocca, actes du colloque de Padoue (18-19 février 2005), Turnhout, p. 109-128.
- LE MAHO J., 2006, *La réécriture hagiographique au X^e siècle : autour des Libri Gerardi de la cathédrale de Rouen*, in *La place de la Normandie dans la diffusion des savoirs : du livre manuscrit à la bibliothèque virtuelle*, dir. J.-P. Hervieu, E. Poulle, P. Manneville, Actes du 40^{ème} Congrès de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Avranches, 2005), Rouen, p. 23-35.
- LECOUTEUX S., 2004, *Une reconstitution hypothétique du cheminement des Annales de Flodoard, depuis Reims jusqu'à Fécamp*, « Tabularia "Études" », 4 (2004), p. 1-38.
- LECOUTEUX S., 2005, *À propos de la version révisée et continuée des Annales de Flodoard, introduite en Normandie par Dudon de Saint-Quentin*, « Tabularia "Études" », 2005, <http://www.unicaen.fr/mrsh/crahm/revue/tabularia/lecouteuxdebat.html>
- LECOUTEUX S., 2007, *Les annales de Flodoard (919-966) : une œuvre complète ou lacunaire*, « Revue d'histoire des textes », 2 (2007), p. 182-209
- LECOUTEUX S., 2010, *Le contexte de rédaction des annales de Flodoard de Reims (919-966). Partie 1 : une relecture critique du début des Annales à la lumière des travaux récents*, « Le Moyen Âge », 116 (2010/1), p. 51-121. *Partie 2 : présentation des résultats de la relecture critique du début des Annales*, « Le Moyen Âge », 116 (2010/1), p. 283-318.

- McKITTERICK R., 1983, *The Carolingians kings and the see of Rheims, 882-987*, in *Ideal and Reality in Frankish and Anglo-Saxon Society. Studies presented to J. M. Wallace-Hadrill*, dir. D. Bullough, R. Collins, P. Wormald, Oxford, p. 228-249.
- McLAUGHLIN M., 1994, *Consorting with saints : prayer for the dead in early medieval France*, New York.
- MERIAUX C., 2006, *Gallia irradiata. Saints et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, Stuttgart.
- MERIAUX C., à paraître, *Affirmation d'une métropole : Reims du V^e au X^e siècle*, in *Histoire de Reims*, dir. P. Demouy (à paraître).
- NAGY P., 2000, *Le don des larmes au Moyen Âge*, Paris.
- PARISSE M., 1990, *Austrasie, Lotharingie, Lorraine*, Nancy.
- PARISSE M., 2002, *Adélaïde de Bourgogne, reine d'Italie et de Germanie, impératrice (932-999)*, in *Adélaïde de Bourgogne. Genèse et représentations d'une sainteté impériale*, dir. Corbet P., Gouillet M., Iognat-Prat D., Dijon, p. 11-26.
- PARISOT R., 1909, *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033)*, Paris.
- PAXTON F.S., 1990, *Christianizing death. The creation of a ritual process in early medieval Europe*, New York.
- RICHE P., 1987, *Gerbert, le pape de l'an mil*, Paris, 1987, rééd. 2006.
- RICHE P., 1992, *L'éducation religieuse par les femmes dans le haut Moyen Âge : le "Manuel" de Dhuoda*, in *La religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi*, dir. J. Delumeau, Paris, p. 37-49.
- ROSENWEIN B.H., 1989, *To be the neighbor of Saint Peter. The social meaning of Cluny's property, 909-1049*, Londres.
- SANTINELLI E., 1999, *La veuve du prince au tournant de l'an mil : l'exemple de Berthe de Bourgogne*, in *Femmes et pouvoirs de femmes à Byzance et en Occident (VI^e-XI^e siècles)*, dir. S. Lebecq, A. Dierkens, R. Le Jan, J.-M. Sansterre, Lille.
- SANTINELLI E., 2003, *Des femmes éplorées ? Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Âge*, Lille.
- SANTINELLI-FOLTZ E., 2009 : SANTINELLI-FOLTZ E., *Brunehilde, Bathilde, Hildegarde, Richilde, Gerberge étaient-elles considérées comme des femmes de pouvoir ? La perception masculine du pouvoir royal féminin et son évolution du VI^e au X^e siècle*, in *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, dir. A. Nayt-Dubois, E. Santinelli-Foltz, Actes du colloque de Valenciennes (avril 2006), Valenciennes, p. 61-82.
- SANTINELLI-FOLTZ E., 2011, *Autour des morts vers l'an mil. Pleurer et donner ensemble : témoignage de piété et geste social*, in *Sentiments religieux et piété populaire de l'an mil à nos jours*, dir. J. Heuclin, C. Leduc, Actes du colloque de Valenciennes (mars 2009), « Revue du Nord », hors série, coll. Histoire, 25 (2011), p. 13-26.
- SETTIPANI C., VAN KERREBROUCK P., 1993, *La préhistoire des Capétiens, 481-987*, Villeneuve d'Ascq.
- SMITH J.M., 1994, *The hagiography of Hucbald of Saint-Amand*, « Studi medievali », 35/2 (1994), p. 517-542.

- SMITH J.M., 1996, *A hagiographer at work : Hucbald and the library at Saint-Amand*, « Revue bénédictine », 106 (1996), p. 151-171.
- SOT M., 1993, *Un historien et son Église : Flodoard de Reims*, Paris.
- TREFFORT C., 1996, *l'Église carolingienne et la mort*, Lyon.
- UGÉ K., 2001, *The legend of saint Rictrude: formation and transformation (tenth-twelfth century)*, in *Proceedings of the Balte Conference 2000*, dir. J. Gillingham, Woodbridge, p. 281-297.
- VAN DER ESSEN L., 1923, *Hucbald de Saint-Amand (ca. 840-930) et sa place dans le mouvement hagiographique médiéval*, « Revue d'Histoire Ecclésiastique », 19 (1923), p. 333-351 et p. 522-552.
- WERNER K.F., 1989-1990, *Der Autor der Vita sanctae Chrothildis. Ein Beitrag zur Idee der "heilen Königin" und des "Romischen Reiches" im X. Jahrhundert*, « Mittellateinisches Jahrbuch », 24-25 (1989-1990), p. 517-551.

Résumé :

Dans le cadre de la Province de Reims éclairée pour le X^e siècle par un corpus de sources relativement diversifié, cet article cherche à préciser le rôle des femmes des élites (seules perceptibles) dans le groupe familial, à partir du contexte particulièrement révélateur de la mort d'un membre de leur parenté, en soulignant ce qui les distingue des hommes sur ce plan. La première partie est centrée sur le défunt et analyse l'attitude des femmes à son égard, en montrant que celles-ci s'illustrent généralement plus que les autres deuilés par leurs larmes au moment du décès et par leurs suffrages (prières et aumônes) ensuite, surtout lorsque le défunt est époux ou enfant. Il s'agit pour elles de montrer qu'elles regrettent particulièrement le défunt et qu'elles s'attachent à œuvrer pour son salut. La seconde partie porte, quant à elle, sur les conséquences de la mort et le lien que les femmes sont susceptibles d'assurer, au profit des membres vivants de la parenté, entre les générations et les familles : les sources soulignent leur rôle particulier (sans être exclusif) pour assurer la continuité du pouvoir entre le défunt et son successeur (fils héritier le plus souvent, voire nouvel époux) et pour entretenir le souvenir des défunts, masculins et féminins, issus des différentes familles qu'elles ont pénétrées. Il en résulte que les femmes semblent particulièrement contribuer à assurer la cohésion familiale, ce qui ne signifie ni qu'elles ne participent jamais à des conflits, ni que les hommes n'y concourent pas aussi.